

Exercice 2002 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération des 12 avril 2001 et 21 février 2002, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Bâtiments et biens communaux - Locations - Occupations

- Convention passée le 16 octobre 2001 avec l'association gym Velotte pour l'utilisation de l'école primaire Velotte (préau fermé) du 03.09.01 au 30.06.02 le lundi de 20 heures à 21 heures pour des cours de gymnastique.

- Convention passée le 21 mars 2002 avec la Fédération des Oeuvres Laïques pour l'utilisation de l'école primaire T. Bernard (salles n° 108 et 208) du 25.02.02 au 30.06.02 : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h 50 à 13 h30 pour l'opération Lire et Faire Lire (programme péri-scolaire assuré par des retraités bénévoles pour développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle).

II - Comptabilité

Signature d'un contrat de prêt «Projets Urbains» avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations nous a accordé un prêt pour financer divers investissements urbains programmés en 2001. Le solde de ce prêt sera débloqué en 2002.

Les opérations retenues par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le solde du prêt étaient les suivantes :

- Aménagement d'une aire de jeux dans la cour de la Crèche Planoise-Epoisses (Quartier de Planoise) : 12 805,72 €,

- Travaux de mise en sécurité du Centre Social Bourgogne (Quartier de Planoise) : 228 673,52 €,

- Travaux de mise en sécurité des groupes scolaires Bourgogne (Quartier de Planoise) : 152 449,02 € et Jean Macé (Quartier des Clairs-Soleils) : 76 224,51 €,

- Requalification d'espaces extérieurs Ile de France à Planoise : 76 224,51 €,

- Réaménagement de la place des Tilleuls (Quartier de Palente) : 533 571,56 €,

- Extension de la Maison de quartier de Saint-Ferjeux : 533 571,56 €.

Ce prêt est réalisé selon les conditions suivantes pour la tranche 2002 :

- Montant : 1 613 520,40 €

- Durée : 14 ans

- Taux : Révisable, 4,20 % indexé sur le livret A

- Echéances : Annuelles
- Différé d'amortissement : Néant
- Progressivité des annuités : 0
- Date de signature : 7 mai 2002

Les taux d'intérêts et de progressivité sont révisables en fonction de la variation du livret A.

La totalité des fonds sera mobilisée le 25 septembre 2002 et le prêt sera encaissé en recettes à l'imputation 911.1641.20200.

Au cours de l'exercice 2001, un premier contrat de prêt «Projets Urbains» destiné à financer une partie des investissements 2001 a été signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations et encaissé pour un montant de 776 422,84 € (Conseil Municipal du 13/12/2001).

III - Actions en justice

- Recours en suspension et en annulation formés par M. MAGNIN-FEYSOT contre le permis de construire délivré, le 14 novembre 2001, à la SCI L'Atelier pour la surélévation d'un ancien atelier de sculpture situé 8, chemin du Crotot.

- Recours en annulation, en référé suspension et référé liberté de la Société Nouvelle Bureautique Diffusion (SNBD) contre l'arrêté municipal du 27 mars 2002 interdisant l'accès à la galerie commerciale des 408, rue Brulard

- Recours en annulation et en référé suspension de la Société «Pharmacie de la Grette» contre l'arrêté municipal du 27 mars 2002 interdisant l'accès à la galerie commerciale des 408, rue Brulard. Il est à noter que, par ordonnance du 30 avril 2002, les diverses requêtes en référé de la SNBD et de la Société «Pharmacie de la Grette» ont été rejetées.

- Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon dans l'action intentée par Mme VINCENT tendant à obtenir l'annulation d'une décision de refus d'octroi de NBI.

«Mme Françoise BRANGET : Dans ce point 1, vous avez un certain nombre de choses dont le paragraphe 3 : l'action en justice envers le Centre Brulard. Alors j'aimerais vous en parler parce que j'ai été publiquement un petit peu, même pas un petit peu, complètement attaquée dans la presse, donc j'aimerais quand même vous livrer quelques réflexions. Vous savez, Monsieur le Maire, que je fais partie à la fois de la Commission Logement et de la Commission Commerce et qu'en tant qu'élue, vous ne trouverez pas anormal que je m'intéresse à ce titre au devenir du Centre Brulard.

M. LE MAIRE : Vous avez le droit, vous avez même le devoir de vous intéresser à l'ensemble des projets qui sont sur la Ville.

Mme Françoise BRANGET : On n'a pas toujours l'air de trouver ça normal mais enfin...

M. LE MAIRE : Je vous répondrai après, allez-y Madame BRANGET.

Mme Françoise BRANGET : Je précise tout d'abord que je me situe complètement en dehors de la démarche des commerçants. Qu'ils défendent leurs intérêts, c'est leur droit le plus légitime, et qu'on puisse leur trouver une solution, certes provisoire mais rapide, est indispensable afin qu'ils puissent continuer à exercer leur activité. Les attaques virulentes dont j'ai fait l'objet de la part du Président de l'Office Municipal d'HLM sont sans commune mesure avec ma réflexion sur le Centre Brulard. Loin d'être

une entreprise destinée à semer le doute et la confusion et loin d'être du virtuel destiné à brouiller les esprits et à produire un écran de fumée, propos tenus par M. BAUD, Président de l'Office d'HLM, ma démarche est de contribuer au débat public nécessaire. Je souhaiterais donc soumettre des éléments de ma réflexion à cette assemblée. Cette verrue qu'est devenu le centre commercial Brulard attend une solution depuis des années. Que vous cherchiez une solution au problème aujourd'hui, c'est bien, mais intégrer cette solution dans une réflexion d'ensemble, c'est largement mieux. En effet, il serait préférable d'avoir une vision beaucoup plus large de tout l'aménagement du quartier, d'intégrer toutes les données du problème pour obtenir une solution durable et pérenne. On n'attend pas des réponses au coup par coup, mais des réponses réfléchies qui tiennent compte des besoins et des réponses attendues par la population, de l'aménagement homogène et cohérent de la ville, de l'équilibre financier économique au regard des finances de la ville et plus généralement du contribuable ainsi que des personnes qui travaillent et investissent dans cette ville. Je ne défends pas un projet contre un autre projet. Je propose l'intégration d'un projet dans son environnement en tenant compte des données actuelles qui sont quelque peu différentes de celles existant à l'origine des études, à savoir l'achat des terrains militaires qui se trouvent de l'autre côté de la rue Brulard. Vous étiez les seuls à avoir toutes les clés en main et vous aviez toutes les données et vous n'avez pas su articuler les réflexions qui existent pourtant depuis de nombreuses années, tant sur la restructuration du Centre Brulard que sur la reconversion des terrains militaires. Et d'ailleurs l'idée que j'avance aujourd'hui, que vous qualifiez de fantaisiste et farfelue a déjà fait l'objet de débats entre les services, les précédents adjoints à l'urbanisme et les autorités militaires. Il est facile de critiquer, railler une idée qui n'est pas la sienne parce qu'elle dérange, parce qu'elle révèle ses propres lacunes. En l'occurrence, c'est bien une absence totale de vision d'avenir, une absence d'intégration de l'urbanisme dans l'environnement géographique et économique. Vous dites que votre projet est quasiment bouclé mais ce n'est que le compromis de vente qui est signé, et un compromis de vente est toujours assorti de réserves et de conditions suspensives. Quelles sont-elles ? A ce titre, je souhaiterais avoir communication du compromis de vente signé en décembre dernier. Cela contribuera à lever tout soupçon ou supposition. Et comme vous l'avez déjà dit...

M. LE MAIRE : Est-ce que vous pouvez préciser la nature de vos soupçons, Madame BRANGET ? Soyons clairs.

Mme Françoise BRANGET : Ce n'est pas moi qui soupçonne, je ne soupçonne rien...

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas de soupçons, ne dites pas qu'il y en a. Alors vous retirez...

Mme Françoise BRANGET : ... Ça contribuerait... si vous voulez, je retire. Je souhaite qu'on communique le compromis, c'est tout.

M. LE MAIRE : Mais il est public Madame.

Mme Françoise BRANGET : Ah bon !

M. LE MAIRE : Vous le savez très bien. Continuez !

Mme Françoise BRANGET : Et comme l'a déjà dit M. ALAUZET qui n'est pas là dans cette enceinte, on peut toujours revenir sur un projet tant qu'il n'a pas démarré. On sait de quoi je parle.

M. LE MAIRE : On connaît tout ça, effectivement.

Mme Françoise BRANGET : Votre projet est peut-être un beau projet mais il se contente simplement de remplacer le précédent centre par un nouveau qui n'en restera pas moins enclavé dans la cité Brulard. Si l'ancien centre n'a pas fonctionné depuis des années, il faut en rechercher peut-être les raisons, dont l'enclavement.

M. LE MAIRE : C'est déjà bien que vous y soyez allée il y a quelques jours.

Mme Françoise BRANGET : Mais attendez, je n'ai pas attendu d'y aller il y a quelques jours, ça fait cinq ou six ans que j'y vais à Brulard. Que faut-il à un centre commercial pour qu'il fonctionne, à plus forte raison lorsque l'on veut l'agrandir ? Ce sont bien les clients. Et qu'en est-il de tous les centres commerciaux enclavés dans les cités ? Ils sont à moitié vides de commerçants et de clients, par exemple Ile de France, les Epoisses, voire... il y a quand même des galeries qui sont complètement vides. Vous avez Cassin...

M. LE MAIRE : C'est incroyable, ça, Ile de France est vide !

Mme Françoise BRANGET : Non le devant n'est pas vide, mais l'arrière il n'y a pas grand chose, une ou deux boutiques.

M. LE MAIRE : C'est des réserves, effectivement il n'y a pas grand chose, vous avez raison.

Mme Françoise BRANGET : Oui, je suis d'accord mais avant...

M. LE MAIRE : C'est vrai que vous y êtes beaucoup à Ile de France actuellement.

Mme Françoise BRANGET : Oui. Raillez ! Je vais prendre Cassin par exemple que la Ville a été finalement obligée d'acheter pour assurer le service à la population en installant un restaurant d'entreprises, la surface commerciale qu'est Malin Plaisir et Intermarché dont le contribuable bisontin comble les déficits quand il y en a. Je ne sais pas si tout le monde, si tous les élus...

M. LE MAIRE : Est-ce que vous pouvez répéter que le contribuable bisontin comble les déficits d'Intermarché ?

Mme Françoise BRANGET : C'est bien la Ville de Besançon...

M. LE MAIRE : Précisez... il faut être clair. Vous êtes en train de dire que la Ville de Besançon comble le déficit d'Intermarché.

Mme Françoise BRANGET : C'est bien prévu dans le contrat.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du tout ça qui est prévu, Madame, Intermarché gère sa société et son fonds de commerce, et la Ville de Besançon ne comble pas les déficits d'Intermarché qui d'ailleurs, à mon avis, fait du bénéfice, c'est une très bonne opération.

Mme Françoise BRANGET : Oui, mais ça n'a pas été le cas toutes les années. Il y a deux - trois ans, on a dû remettre au bout.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, vous devriez savoir que la Ville de Besançon ne peut en aucun cas combler le déficit d'une structure privée, absolument pas.

Mme Françoise BRANGET : C'est vous qui avez acheté Intermarché, ce n'est personne d'autre.

M. LE MAIRE : Mais absolument pas !

Mme Françoise BRANGET : Les finances de la Ville c'est bien les finances du contribuable.

M. LE MAIRE : C'est incroyable ce que vous dites là...

Mme Françoise BRANGET : Ecoutez, vous reprenez les archives, on a quand même...

M. LE MAIRE : Mais je n'ai pas besoin de reprendre les archives, le dossier je le connais par coeur Madame...

Mme Françoise BRANGET : Eh bien, si vous le connaissez...

M. LE MAIRE : Nous avons racheté la participation foncière, ces bâtiments, car ce sont des requins de l'immobilier...

Mme Françoise BRANGET : Vous le dites vous-même ! Des requins de l'immobilier !

M. LE MAIRE : ... et nous avons sauvé ce centre commercial avec l'ensemble des collectivités car effectivement il y avait des difficultés. Maintenant c'est un centre commercial qui fonctionne et qui rend de grands services mais en aucun cas je ne vous laisserai dire que la Ville de Besançon comble les déficits d'Intermarché.

Mme Françoise BRANGET : Je peux terminer ? Ecoutez, pour revitaliser la place Cassin, la Ville de Besançon a été obligée de remettre un certain nombre de millions dans cette revitalisation qui est certes une bonne chose mais qui a coûté fort cher à la Ville. Je me suis arrêtée de compter à 32 millions de francs, ce n'est pas n'importe quoi, vous reprendrez les comptes. Moi je dis qu'il vaudrait quand même mieux concevoir un projet qui mette toutes les chances de son côté pour fonctionner de façon durable, c'est-à-dire à la fois rendre service à la population, faire vivre les commerçants qui y travaillent et rentabiliser les investissements de la ville par une rentrée de taxe professionnelle, finalement, faire du centre commercial Brulard le poumon économique d'un vaste quartier. Cette partie de la ville qui est le lien entre le centre-ville ancien et la nouvelle ville Planoise, mérite beaucoup mieux que ce qui est prévu aujourd'hui. La Ville fait l'acquisition des terrains militaires. L'ensemble du secteur doit être réaménagé. Le déplacement de la route prévu depuis trente ans doit être enfin réalisé. C'est l'occasion ou jamais d'intégrer le projet de centre commercial sur l'emplacement des terrains. De nombreux avantages découleraient de cette nouvelle implantation. Desservir une clientèle beaucoup plus large, bien évidemment les habitants de Brulard, du Polygone, de Velotte, ceux des nouvelles constructions militaires, même la clientèle de passage, les Planoisiens. Diversifier les activités commerciales, plus de clients c'est plus de commerces. Offrir une bonne accessibilité, aussi bien pour les transports en commun, les voitures et les livraisons, offrir un parc de stationnement important, ce qui est indispensable, apporter des conditions de tranquillité et de sécurité aussi bien pour les commerçants que pour les visiteurs, améliorer aussi la qualité de vie des habitants de Brulard qui n'auraient pas sous leurs fenêtres la gêne occasionnée par les allées et venues des voitures et des camions de livraison. Plus de sécurité, moins de bruit, ce n'est quand même pas négligeable. Prendre en compte les dispositions du PDU, si l'offre commerciale est diversifiée, elle limitera forcément les déplacements.

Et concrètement, deux options d'aménagement peuvent être envisagées : soit implanter le centre commercial de l'autre côté de la nouvelle voie à créer mais cette solution n'a pas ma préférence parce qu'elle implique l'aménagement d'une passerelle ou d'un passage souterrain pour faire jonction avec la cité, soit conserver la voie existante en site propre et implanter le centre commercial en faisant passer la nouvelle voie de circulation derrière le centre. Ainsi nous créerons une véritable rue de quartier avec bus, piétons, vélos, tout en favorisant l'accessibilité des commerces à la clientèle de passage. Enfin, par sa dynamique, son accessibilité, donc son attractivité, ce nouveau centre commercial profiterait à tous et revaloriserait grandement l'image de tout ce quartier oublié de Besançon. On reproche souvent à l'opposition de n'être que critique sans être constructive. Je pense avoir sur ce dossier une vision exclusivement constructive et même de satisfaire et de faciliter la vie de plusieurs milliers d'habitants de ce quartier. Redonner ses lettres de noblesse au débat politique, c'est bien, discuter des différents choix d'aménagement pour notre cité. Monsieur le Maire, vous le voyez bien, il faut réétudier ce dossier en prenant en compte mes réflexions.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, c'est bien que vous puissiez vous réveiller aujourd'hui par rapport à ce dossier Brulard que nous traitons depuis des années. Je vais vous donner un conseil, Madame BRANGET... il ne faut pas tout récupérer pour des besoins électoralistes, ce que vous faites là est absolument honteux, récupérer la détresse des habitants de ce quartier et des commerçants sur un sujet comme celui-ci. Ce dossier Brulard, nous le traitons depuis au moins trois ou quatre ans avec l'ensemble des habitants et des commerçants de ce quartier. La nouvelle donne des terrains militaires que vous semblez découvrir n'est pas une nouvelle donne, c'est quelque chose qui était prévu depuis longtemps et que vous venez de découvrir et à laquelle vous trouvez toutes les vertus. Je sais qu'actuellement vous faites une grande opération de désinformation sur le quartier, je suis allé ce matin sur le quartier Brulard et j'ai expliqué ce que vous vouliez. Alors les gens me disent : mais alors on ne comprend pas, la Ville ne veut plus faire le centre commercial ici. J'ai répondu : non, c'est Madame BRANGET. Alors j'explique que nous allons faire le centre commercial à l'endroit où il est prévu mais on me dit, oui mais moi ce n'est pas ce qu'on a expliqué, des personnes m'ont même dit : il faudra dire à la dame que je retire ma signature. Puisque vous voulez faire de la désinformation, je vais informer les habitants du quartier. Je vous conseille de retourner dans le quartier Brulard. Je vous conseille de retourner à Velotte, je vous conseille de retourner à la sortie des écoles où vous avez distribué des tracts et vous verrez quelle sera la réaction des habitants car actuellement ils sont complètement indignés et révoltés et je vais vous dire pourquoi. Dans ce secteur Brulard que je connais bien, vous en avez peut-être fait le tour depuis cinq ans certainement comme les palais des sports dans vos dossiers, mais moi ce quartier je le connais bien parce que j'y suis né. Ce quartier de Brulard souffre depuis plusieurs années de ce centre commercial qui est tombé en désuétude parce qu'un certain nombre de commerçants, pour des raisons qui leur sont propres et qui sont tout à fait respectables, ont émis un certain nombre de remarques. Ce dossier a traîné, je vous rappelle qu'il y a quelques semaines encore, quelques mois, il y avait une pancarte «Non, ne prenez pas les habitants en otage» car les habitants de ce quartier avaient le sentiment d'être pris en otage. Ce qu'ils ont demandé à Robert SCHWINT, ce qu'ils ont demandé à Jean-Louis FOUSSERET c'est d'aller vite car dans ce quartier, Madame, il y a environ 500 familles dont beaucoup de personnes âgées et il y a aussi les habitants de Velotte qui n'ont pas de commerces de proximité, et il y a aussi les habitants de Canot qui n'ont pas de commerces de proximité, il y a aussi les habitants de la Butte, il y a aussi les habitants de Rosemont et effectivement notre volonté c'est d'ouvrir ce centre commercial pas seulement sur la cité Brulard mais sur l'ensemble du quartier pour continuer la réhabilitation sociale de ce quartier. Il y a donc un vaste projet. L'Adjoint au Logement, Denis BAUD, l'Adjoint au Commerce, Jacques MARIOT et moi-même avons, depuis des mois en ce qui les concerne, des années en ce qui me concerne, lutté pour que ce projet avance. C'est un projet très difficile dans ce contexte. Les HLM ont fait des avancées importantes en matière de coût de cession et nous avons trouvé un promoteur, la société L.A pour ne pas vous donner le nom, avec un monsieur que j'appellerai M. «M» qui a signé un compromis de vente. Nous avons passé ce dossier, Madame, en commission départementale d'équipement commercial. Il a été accepté. Nous allons bientôt donner le permis de démolir. Les travaux vont donc commencer au mois de septembre - octobre et dans environ un an, les habitants de Brulard mais aussi ceux de la Grette, de Rosemont, de Canot, de Velotte et même d'ailleurs, auront le centre commercial qu'ils attendent depuis des années. Je trouve qu'il est totalement irresponsable, pour des raisons purement électoralistes parce que nous savons très bien pourquoi vous intervenez ce soir sur ce dossier, de vouloir jeter le doute. Ce matin, j'ai vu des familles complètement affolées qui ne savaient plus où elles en étaient et qui m'ont dit : mais alors, ce centre commercial, on va le faire ou on ne va pas le faire ? Et je leur ai dit, Mme BRANGET, d'abord à ma connaissance, ne fait pas partie de la majorité municipale et ce centre commercial nous allons le faire. Denis BAUD est allé sur place et a montré les plans, la société est en train de s'investir, on sait même, je peux le dire, que ce devrait être un magasin dont le nom commence par «L» qui s'implantera là et qui apportera de grands services à la population, ainsi qu'un salon de coiffure, un bureau de tabac, une pharmacie. Ce centre commercial disposera d'un parking supplémentaire pour pouvoir garer les voitures ; il sera dans une voie en site propre comme vous le dites, puisque la deux fois deux voies va continuer aux emplacements des hangars militaires que nous sommes en train d'acquérir et dont vous avez ici le plan. Donc ce dossier est un dossier qui avance, à la satisfaction

générale et je crois que ce que disent tous les habitants du secteur, mais aussi ceux de Velotte, de Rosemont, de Saint-Ferjeux et de Canot, c'est qu'ils sont heureux, ils veulent que nous avancions. Et vous, pour des raisons bassement électorales, vous voulez tout remettre en cause avec votre discours habituel : ayons une vue plus large, voyons, pensons l'avenir, pensons un projet global. Vous oubliez de dire, Madame, vous qui quelquefois défendez le centre-ville, que nous ne voulons pas, à mi-chemin entre Planoise et le centre-ville mettre un centre commercial de grande envergure car il faut laisser vivre le centre-ville. Est-ce que vous pensez que c'est intéressant pour les commerçants du centre-ville d'avoir un centre commercial de grande envergure là ? Ce n'est pas ce que demande le centre-ville, ce n'est pas ce que demandent les habitants de Planoise. Nous ne voulons pas un centre commercial de ce type qui inévitablement ne verrait le jour que dans trois, quatre ou dans cinq ans car il faudrait repasser en commission départementale d'urbanisme commercial. Ce que vous voulez faire, Madame BRANGET, c'est mettre à mort le projet actuel parce que c'est un bon projet qui répond aux besoins des habitants, des personnes âgées. J'ai vu ce matin des personnes âgées qui m'ont dit : nous, on veut pouvoir retourner acheter notre pain, on veut aller acheter nos médicaments. Vous voulez retarder ce projet de cinq ans, ça Madame BRANGET, ce n'est pas possible. Vous parlez aussi d'une passerelle. Quel est l'intérêt d'une passerelle pour aller à un centre commercial ? Est-ce que vous pensez que c'est intéressant, quand on habite Brulard, de devoir prendre une passerelle pour aller au centre commercial ? Mais Madame BRANGET, ce qu'il faut justement à la cité Brulard c'est l'ouvrir, c'est que les habitants de Saint-Ferjeux, de Rosemont, de Canot, puissent venir dans cette cité. C'est une cité où il a fait bon vivre il y a une trentaine d'années lorsqu'elle a été construite et qui doit redevenir une cité où il fait bon vivre et où l'Office d'HLM investit pour quelque cent millions. En plus, vous le savez bien ou vous ne le savez peut-être pas, parce que bien sûr vous découvrez ce dossier, il y a aussi dans ce projet une boulangerie, un projet de cabinet médical, un parking qui va être agrandi et on prévoit même des arrêts minute pour permettre à la population du secteur et d'ailleurs de venir faire des courses rapidement. C'est un super projet qui répond aux attentes des habitants de tout le quartier et de Velotte, etc. et vous, uniquement pour faire de la mousse, vous voulez détruire ce projet. Je trouve, Madame BRANGET, très sincèrement que ce n'est pas bien. Alors puisque vous vous êtes permis de distribuer de la documentation là-bas, un tract dans le cadre de votre campagne, d'envoyer une pétition jusqu'à Velotte, non mais attendez, ne me dites pas que ce n'est pas vous ! Je vous en prie, ayez au moins l'honnêteté de ce que vous faites, nous allons répondre...

Mme Françoise BRANGET : Je reconnais, je vous répondrai après.

M. LE MAIRE : Vous allez me répondre, vous avez droit à deux interventions. Et allez à Brulard, vous allez être très bien accueillie par les habitants qui vont être informés, retournez-y !

Mme Françoise BRANGET : Moi aussi je peux les informer.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, ce n'est pas bien de diaboliser Mme BRANGET.

M. LE MAIRE : Je ne diabolise pas, je mets les choses au point Monsieur ROSSELOT...

M. Jean ROSSELOT : Non...

M. LE MAIRE : Il ne faut pas tout utiliser pour faire de la politique comme ça.

M. Jean ROSSELOT : Vous êtes comme moi, de temps en temps, vous êtes un peu excessif...

M. LE MAIRE : Je ne suis pas excessif, je suis juste.

M. Jean ROSSELOT : Vous dites qu'on gère, vous dites...

M. LE MAIRE : Oui, avec beaucoup de difficultés.

M. Jean ROSSELOT : Vous gérez le dossier... la Municipalité gère le dossier, mais Monsieur le Maire, on a quand même le droit sympathiquement de vous dire que vous le gérez mal.

M. LE MAIRE : Sûrement pas, non !

M. Jean ROSSELOT : On peut reprendre les choses très en amont. Si l'ancienne municipalité avait saisi l'opportunité d'avoir eu, il y a dix ans, quinze ans, un Ministre de la Défense en Franche-Comté, qui a parfaitement servi les intérêts des villes du Nord pour ce qui est de la restructuration, des échanges de terrains...

M. LE MAIRE : Mais qu'est-ce que vous nous racontez là ?

M. Jean ROSSELOT : Laissez-moi finir, c'est quelque chose d'extraordinaire, je ne sais pas, je dois mettre le doigt chaque fois là où ça fait mal car on ne me supporte pas. Je dis qu'on a le droit de dire que vous gérez mal, ce qui a toujours manqué à Besançon, c'est une réflexion, un éclairage qui soit suffisamment ancré en amont. Il y a dix ou quinze ans, il y avait un Ministre de la Défense en Franche-Comté qui a permis à beaucoup de villes de Franche-Comté, sauf Besançon, de jouer des restructurations, il faut aller voir dans d'autres villes ce qu'on a pu faire grâce à cette opportunité. Mais encore eut-il fallu à l'époque qu'on ait une réflexion suffisamment avancée en amont de telle sorte qu'on aurait pu, en effet, inscrire dans tout le secteur car il est important celui-là, Joffre - Brulard, inscrire des prévisions comme celles qu'avance Mme BRANGET et qui auraient pu être aujourd'hui comme le fruit mûr qui tombe. Ça n'a pas été fait. Mais en second lieu, je dis que vous gérez mal le dossier. Je suis là pour vous le dire, mais je le dis de bonne foi parce que je ne suis pas candidat, donc vous pouvez me croire.

M. LE MAIRE : Donc ceux qui sont candidats sont de mauvaise foi, mais vous avez raison, je crois qu'elle est de mauvaise foi, c'est vous qui l'avez dit, ce n'est pas moi.

M. Jean ROSSELOT : Je trouve que vous le gérez mal dans la relation avec...

M. LE MAIRE : Je ne supporte pas la malhonnêteté intellectuelle.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, supportez-moi un petit peu quand même.

M. LE MAIRE : Je vous supporte très amicalement et avec beaucoup de plaisir, vous le savez bien.

M. Jean ROSSELOT : On ne peut pas d'un côté, comme vous essayez de le faire, déployer tous les dispositifs de citoyenneté, d'implication des citoyens, de Proxim'Cité, etc. et d'un autre se comporter, il faut quand même le dire, aussi brutalement, aussi durement avec les intéressés, les commerçants. La dernière fois, vous m'avez envoyé, Monsieur le Maire, l'argument selon lequel ce n'est pas à un prof de droit que vous alliez apprendre qu'il fallait prendre un arrêté, des mesures de mise en péril, car la SOCOTEC, etc. Mais je constate aujourd'hui, et ça va coûter cher encore à la commune, que ce que vous disiez la dernière fois était si peu fondé que le Tribunal Administratif s'est senti obligé de nommer un troisième expert car un deuxième expert a dit le contraire de ce que vous disiez...

M. LE MAIRE : Vous connaissez le dossier ? C'est nous qui avons demandé la nomination d'un nouvel expert.

M. Jean ROSSELOT : Il y en a un troisième... la dernière fois vous m'aviez dit : la SOCOTEC a dit, un petit peu comme M. ROIGNOT dit : les architectes ont dit.

M. LE MAIRE : Ne vous raccrochez pas aux branches !

M. Jean ROSSELOT : Aujourd'hui «Jacques a dit», et aujourd'hui on a un troisième expert, donc ce que vous avanciez n'était pas si fondé que ça. Quand vous discutez avec les intéressés, ils prétendent qu'on peut réoccuper en partie les locaux. La dernière fois vous m'avez dit c'est impossible et je vous ai cru. Mais il y a un troisième expert donc, je trouve, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous le dire, que vous n'avez pas assez cultivé la concertation, que cela nous conduit de procédure en procédure, d'écueil en écueil juridictionnel. Vous savez, Edgar FAURE avait une parole que j'aimais bien «il vaut mieux un mauvais compromis qu'un bon procès». Or vous semblez préférer le bon procès au mauvais compromis, ce n'est pas compatible avec les procédés de citoyenneté que vous déployez depuis si longtemps à Besançon.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT et cher ami, je n'ai pas bien compris ce que vous voulez dire. Je crois même et je vous le dis très amicalement, parce que vous n'êtes pas candidat, comme vous venez de le rappeler, mais ça je l'avais déjà remarqué, que vous ne connaissez pas le dossier. Les experts, Denis BAUD vous répondra, qui ont été nommés, l'ont été à notre demande. Alors, ne mélangez pas tout !

M. Jean ROSSELOT : Patrice D'OFFEMONT a été nommé à votre demande ?

M. LE MAIRE : A la demande de l'Office, pas à la demande du Maire.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas la même chose.

M. LE MAIRE : Bien sûr mais vous devriez savoir que c'est l'Office qui est propriétaire. Bien, alors je continue. Puisque vous dites que ce dossier est mal géré, est-ce que vous savez pourquoi il a pris tant de retard, je vous pose la question ? Répondez-moi.

M. Jean ROSSELOT : Je vais vous dire, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Non, répondez-moi.

M. Jean ROSSELOT : Parce que vous êtes né dans le quartier, moi je n'y suis pas né mais il y a 25 ans j'y emmenais ma fille à la garderie. C'est un des rares exemples de régression sociale dans la cité parce qu'il y avait une garderie il y a 25 ans, il n'y en a plus aujourd'hui. Alors pourquoi il a pris tant de retard ? Parce que vous n'avez pas été à la hauteur et parce que vous avez installé la régression dans ce quartier, c'est tout.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je vous repose une question précise parce que pour moi c'est insupportable que l'on intervienne sur un dossier qu'on ne connaît pas. Savez-vous pourquoi ce dossier a pris tant de retard, dites-le moi ?

M. Jean ROSSELOT : Parce que vous n'avez pas su le gérer suffisamment à temps.

M. LE MAIRE : Non, c'est totalement faux.

M. Jean ROSSELOT : Comment avez-vous pu laisser les rats se promener dans le centre social pendant des années, là où j'emmenais ma gamine à la garderie. J'y repassais avant les élections l'année dernière, on m'expliquait qu'il y avait des rats à la place de là où était ma fille.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je vais rester calme. Chacun ici a compris que vous ne connaissiez pas les raisons. Moi je vais vous les donner ces raisons. Pour ce centre commercial nous avons trouvé un certain nombre de preneurs, à savoir une société dont le nom commence par «I», une autre qui commence par «L», enfin un certain nombre de repreneurs mais lorsque nous avons voulu signer le compromis de vente, deux commerçants ont refusé de traiter avec nous, Office d'HLM, ce qui a

bloqué le système. C'est pour cela que les habitants se sont révoltés en disant : nous ne voulons pas être pris en otage. Donc le maire de l'époque, Robert SCHWINT, moi-même depuis mon retour, et même avant d'être maire, j'y étais déjà allé avec Jean-Claude TISSOT, nous avons tout fait pour débloquent ce dossier qui était bloqué pour des raisons tout à fait commerciales, par des commerçants qui ne voulaient pas abandonner leur droit au bail. C'est pour ça que cela a traîné. Je suis d'autant plus surpris de votre intervention que ce dossier Brulard c'est la deuxième ou troisième fois que nous l'évoquons ici et jamais, mais il est vrai qu'il n'y avait pas d'échéances électorales proches, jamais il n'y a eu discussion et comme par hasard il ressort ici ce soir. Vous nous parlez aussi d'une réflexion en amont, mais je vais vous dire quand même, Monsieur, qu'à l'époque où le Ministre de la Défense était franc-comtois, en l'occurrence il s'agissait de Jean-Pierre CHEVENEMENT et il n'y a pas 15 ans, c'est justement grâce à lui et à Robert SCHWINT que nous avons pu négocier, engager la négociation avec le Ministère de la Défense, avec la MRAI, le service du Ministère de la Défense qui traite des reconversions industrielles. C'est à cette époque aussi que moi-même, avec Robert SCHWINT et Jean-Pierre CHEVENEMENT nous nous sommes battus pour que le 19^{ème} Génie de Besançon qui devait quitter Besançon, y reste et donc le Ministre de la Défense de l'époque nous a beaucoup aidés. Et il y a une réflexion en amont, puisque cette réflexion en amont conduit dans le cadre de notre PDU à la mise en place, vous le savez bien, d'une voie en site propre sur ce secteur, donc nous avons déjà réfléchi à ça. Cette réflexion en amont a conduit à la mise en place d'un nouveau quartier Joffre, nous sommes en train de terminer les aménagements. Cette réflexion a permis aussi la mise en place d'une autre réflexion sur le devenir de la Caserne Vauban dont nous parlerons. Donc il y a sept ou huit ans que nous anticipons. Vous étiez encore à l'époque à Belfort, que nous étions ici déjà en train de réfléchir au devenir de ce terrain. Alors de grâce, on peut ne pas être d'accord sur un certain nombre de sujets, Monsieur ROSSELOT, mais il ne faut pas être de mauvaise foi. Vous savez très bien que ce dossier, tous ici nous avons toujours été favorables pour le faire avancer, que c'est pour des raisons commerciales qu'il a pris du retard. Il se trouve que malheureusement ce local a brûlé, je dis bien malheureusement et que dès le lendemain le maire y était avec les deux adjoints pour voir comment on pouvait apporter une solution de dépannage. Désormais ce dossier avance. Nous avons trouvé un investisseur privé, c'est un dossier qui répond aux attentes des habitants, et vous voulez tout retarder de trois, quatre ou cinq ans. Mais honnêtement, je vais vous dire entre nous, même politiquement, c'est une « connerie » ce que vous faites là, c'est une grosse erreur. Vous devriez au contraire dire que vous poussez ce dossier et au moins là vous pourriez peut-être récupérer et glaner quelques voix aux 408 mais ne bloquez pas... écoutez Madame BRANGET, personne n'est dupe ici ce soir !

Mme Nicole WEINMAN : Si on parle un peu par énigme, je voudrais encourager les candidats qui commencent par «F» et par «B» à se témoigner le même respect ce soir qu'ils se témoignaient avant et à parler peut-être de façon moins passionnelle.

Toujours est-il que je ne peux pas vous laisser dire que l'opposition ne s'est jamais intéressée à ce dossier, je pense avoir largement travaillé à ce dossier en Commission Economie...

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Mme Nicole WEINMAN : ... je me suis intéressée aussi au problème quand il s'est produit. Je ne suis pas à même, ayant travaillé sur ce dossier depuis quand même un certain temps, de dire que c'est un mauvais projet, je ne le pense pas. Ceci dit, je souhaite qu'on sorte du cadre juridique, la justice doit faire son travail et nous ne sommes pas en tout cas en position d'estimer leur décision ou d'anticiper sur la décision. Toujours est-il que je souhaite pour ma part que les commerçants en place victimes de ce sinistre puissent continuer à exercer sur place le plus rapidement possible, de façon à maintenir leur clientèle et qu'on puisse leur donner très vite et je pense qu'un an - 15 mois, c'est bien, l'opportunité d'avoir un beau projet et un bel outil de travail. Ceci dit, c'est un petit peu le sens de la demande que j'avais faite à l'Office, je souhaite aussi que dans les loyers, il soit tenu compte de la modicité du loyer qu'ils

payaient auparavant, sachant qu'ils auront quand même un départ de clientèle et qu'il leur faudra un certain temps pour pallier l'absence de clients et pallier aussi la difficulté de refaire cette clientèle. Voilà sur ce dossier la seule chose que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Madame WEINMAN, je n'ai jamais dit que vous étiez opposée à ce dossier sur lequel effectivement vous avez déjà précédemment travaillé. Quand je parle d'opposition ce n'est pas du tout à vous que je faisais allusion. Je crois qu'effectivement nous devons trouver des solutions provisoires et nous avons dès le départ dit que nous étions favorables à la mise en place d'ALGECO pour permettre à la pharmacie et au buraliste de recommencer leurs activités immédiatement, surtout que cela pose des problèmes de sécurité. Ce problème est à gérer également avec les assurances parce que vous comprenez bien qu'un fonds de cigarettes, de tabac et des médicaments dont certains sont des médicaments sensibles, vous le savez mieux que moi, on ne peut pas le mettre en difficulté. Nous avons aussi proposé un appartement à la coiffeuse car les habitants ont besoin de ce commerce de proximité sans aucun doute. L'Office d'HLM a fait des efforts financiers importants pour que ce dossier redevienne compétitif et pour qu'entre autres la société de l'investisseur vienne là car vous avez raison, il faut aller vite. Ça fait plusieurs années qu'il n'y a pas de commerces là et c'est très délicat. On sait très bien que dans un quartier il ne suffit pas de repeindre les cages d'escaliers, de remettre des boîtes aux lettres neuves ni même de refaire les appartements, il faut aussi redonner une vie sociale, une attractivité à ce quartier. Il faut l'ouvrir sur l'extérieur. Et ce quartier ne retrouvera une véritable vie sociale que comme c'était le cas il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années, lorsqu'il aura retrouvé un centre commercial qui profitera à l'ensemble du quartier et qui permettra une mixité de la population et de la clientèle car ce centre commercial qui ne peut pas vivre uniquement avec la clientèle des 408 étendra sa zone de chalandise aux alentours. Mais je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je vous trouve bien nerveux ce soir.

M. LE MAIRE : Mais pas du tout, je suis d'un calme olympien.

M. Pascal BONNET : Comme calme olympien, je connais mieux.

M. LE MAIRE : Ce qui arrive un peu à m'agacer, c'est que l'on dise des choses qui ne sont pas justes, que l'on veuille nous faire dire que nous traînons sur ce dossier alors que nous devrions ici, publiquement, nous féliciter qu'il avance, peut-être pourriez-vous dire enfin ! Mais il avance.

M. Pascal BONNET : On peut rappeler quand même que l'opposition de longue date a été très critique globalement sur le projet Brulard. Michel JACQUEMIN ne siège plus, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN n'est pas là ce soir, mais ils ont, lors du mandat précédent, à plusieurs reprises, dit leur perplexité sur le projet globalement, au-delà de la question spécifique du centre commercial. Ensuite, apparemment il y a une période électorale et vous êtes beaucoup plus aimable avec les gens quand ils ne sont pas candidats, parce que Jean ROSSELOT comme Nicole WEINMAN quand ils étaient candidats, vous étiez moins aimable avec eux, enfin c'est de bonne guerre. Ceci dit, je crois que tout élu municipal a le droit de donner son avis sur un dossier. Il y a peut-être une période électorale mais c'est quand même un dossier d'actualité dont on parle indépendamment du contexte électoral. Donc je crois que la méthode habituelle qui veut que quand quelqu'un dit quelque chose qui ne convient pas, on le diabolise, ça va, il ne faut pas exagérer non plus. Quant aux certitudes de la majorité municipale, soyez un peu plus modeste quand même, on ne va pas revenir sur le palais des sports, on vous avait demandé à un moment donné un moratoire, de prendre le temps de réfléchir, vous avez vu les résultats. Réfléchissez un peu, écoutez un petit peu l'opposition quand même, ne réagissez pas systématiquement comme ça en prenant la salle à témoin contre des élus qui ont la difficulté d'être minoritaires et qui connaissent quand même les dossiers et les travaillent. Je trouve que c'est un petit peu abusif et rappelez-vous quand même que les certitudes de la gauche plurielle ont eu des résultats assez surprenants le 21 avril. Alors les certitudes, attention !

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, je vais vous dire très clairement la même chose. Lorsque l'opposition s'oppose, sur le ton de Pascal BONNET ou de Nicole WEINMAN, je pense qu'il n'y a aucune difficulté mais je crois que vous avez bien compris que ce qui n'est pas supportable, c'est d'utiliser cette tribune qu'est le conseil municipal pour faire justement passer le message... -vous parlez du 21 avril, Monsieur BONNET- le message du 21 avril, c'est qu'il ne faut pas prendre les Françaises et les Français pour ce qu'ils ne sont pas, il ne faut pas les mépriser. Et je crois que personne ici ce soir n'a de doutes quant à la nature de l'intervention de Mme BRANGET qui aurait déjà eu l'occasion d'intervenir à deux ou trois reprises sur ce dossier et qui ne l'a pas fait. Elle aurait pu le faire volontiers. Je reconnais que Nicole WEINMAN ou vous-même êtes déjà intervenus sur ce dossier, vous l'avez fait, très bien.

M. Jean ROSSELOT : (hors micro)... vous n'avez pas à la qualifier de honteuse, c'est des critiques, ce n'est pas honteux. Je trouve que honteux, malhonnête...

M. LE MAIRE : Quand on emploie le terme soupçon, Monsieur...

M. Alexandre CHIRIER : Première règle, le Maire a toujours raison. Deuxième règle : si le Maire a tort, appliquez la première règle. Moi j'ai l'impression que c'est un peu votre philosophie du débat politique et je le regrette, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. Alexandre CHIRIER : ... parce qu'à chaque fois que nous donnons notre opinion sur un dossier, soit on ne le connaît pas, soit on fait du politicien, etc., etc., la réponse est un peu facile.

M. LE MAIRE : La preuve, quand je pose des questions...

M. Alexandre CHIRIER : Juste deux minutes pour vous retourner le compliment, si vous voulez bien m'écouter, de l'électoralisme parce que ce projet, vous le dites vous-même, il traîne depuis des années. Vous ne l'avez pas fait avancer, vous avez fait des promesses il y a trois ou quatre ans, je ne sais pas si ce n'est pas cinq ans, aux 408, je ne sais même pas si ce n'était pas en 1997, je ne sais pas pourquoi 1997...

M. LE MAIRE : Je vous ai dit pourquoi il n'avait pas avancé.

M. Alexandre CHIRIER : Il y avait des promesses en 1997 et un an plus tard il devait y avoir un commerce là, ce n'est toujours pas le cas. Alors moi je vous retourne le compliment de l'électoralisme parce que comme par hasard on voit un superbe plan sortir à 3 semaines du scrutin législatif. Alors qui fait plus dans le politicien ? Je vous pose la question.

M. LE MAIRE : Monsieur CHIRIER, très calmement, vous n'avez pas compris, je vous ai expliqué pourquoi ce dossier n'était pas sorti en 1997, les raisons. En plus, pour être très clair vis-à-vis de vous, lorsqu'il y a eu la conférence de presse aux 408, justement, par déontologie, alors que j'aurais pu y aller, je n'y suis pas allé. Alors de grâce ne mélangez pas tout, vous ne m'avez pas vu...

M. Alexandre CHIRIER : Alors de grâce ne mélangez pas tout, vous non plus.

M. LE MAIRE : ... vous ne m'avez pas vu apparaître dans la presse par rapport à cela, car je sais très bien que ce dossier est le premier dossier que Denis BAUD a pris en charge lorsqu'il est arrivé aux affaires. Et vraiment nous avons eu beaucoup de réunions, beaucoup de rencontres avec la Société Les Arches.

M. Alexandre CHIRIER : Je crois, Monsieur le Maire, qu'il ne faut faire de procès à personne parce que sinon on s'expose à ce qu'on en soit soi-même victime. Je vous le dis, comme à mon habitude, très calmement.

M. LE MAIRE : Je ne fais de procès à personne, je dis simplement que ce dossier sur lequel nous sommes intervenus trois à quatre fois est en train d'aboutir, que faire comme proposition de repartir à zéro et de repousser ce dossier de trois, quatre, voire cinq ans, ce n'est pas sérieux, c'est tout.

M. Marcel POCHARD : Juste un petit mot, Monsieur le Maire, parce que la vivacité des débats en conseil municipal ne me déplaît a priori pas. On pouvait s'attendre à ce que la soirée de ce conseil municipal sente un peu la poudre...

M. LE MAIRE : Oh non... Moi j'ai pensé que ça irait très très vite, au contraire.

M. Marcel POCHARD : Mais je trouve que là vraiment, quand je relis ce que vous a dit Françoise BRANGET, très honnêtement, vous ne pouvez pas dire que c'était empreint d'agressivité trop marquée. J'ai entendu autour de la table des propos extrêmement désagréables, en disant oui, c'est écrit en bon français, à Jean tu es ridicule, là je pense que l'on a un peu dépassé les bornes. Alors cela dit, mon observation c'était juste...

M. LE MAIRE : Ni M. CHEVAILLER ni M. ROSSELOT n'ont la parole, c'est M. POCHARD qui l'a.

M. Marcel POCHARD : Juste pour terminer sur un point, et un seul qui est le délai que met ce dossier pour aboutir et vous le justifiez en disant : je vous ai donné des explications. Alors je veux bien croire que c'est un dossier délicat, mais je ne peux pas m'empêcher de penser à une formule d'un grand ministre de la IV^{ème}, je ne veux pas le citer parce que...

M. LE MAIRE : Citez-le, faites-nous plaisir...

M. Marcel POCHARD : ... qui disait : je connais deux catégories de collaborateurs, il y a ceux qui donnent des explications et il y a ceux qui donnent des résultats. En l'espèce, j'ai l'impression que la Municipalité nous donne beaucoup d'explications mais relativement peu de résultats.

M. LE MAIRE : Ecoutez, je ne connais pas le nom de ce ministre, mais je peux vous dire que nous satisfaisons à ce que vous venez de dire puisque nous donnons des explications et les résultats c'est la signature du compromis, l'acceptation de la CDEC et le démarrage des travaux à l'automne.

M. Marcel POCHARD : A l'automne ?

M. LE MAIRE : Bien sûr, à l'automne mais vous avez très bien compris, Monsieur POCHARD, très très bien compris pourquoi ce dossier avait pris du retard, je le répète encore une nouvelle fois, parce que les commerçants qui étaient dans les locaux, le boucher qui devait partir en retraite et la coiffeuse qui ne voulait pas quitter ces lieux avaient en quelque sorte bloqué le dispositif, c'est pour cela mais tout le monde aux 408 le sait, tout le monde à l'Office d'HLM le sait, les raisons que j'ai évoquées sont les véritables raisons. Monsieur BAUD, est-ce que vous pouvez donc nous donner d'autres informations, peut-être sans être redondant ?

M. Denis BAUD : Je voudrais tout d'abord donner des éléments de réponse à Mme WEINMAN sur ses inquiétudes à propos par exemple de la pharmacie. Nous sommes actuellement en train de travailler sur le relogement de la pharmacie, vous savez, dans la petite maison qui se situe à droite de la première barre qui est en bord de route. Bien sûr, ça pose des problèmes de sécurité, etc. mais véritablement on travaille sur ce projet et on essaie d'aller vite. Pour les commerçants qui étaient là, il a été prévu dans l'avenant qu'ils aient une priorité sur la réinstallation dans les cellules prochaines sur le site, donc nous avons pris en compte ces éléments.

Pour répondre à M. CHIRIER qui a dit qu'on se mettait à communiquer sur ce sujet au moment des élections, je voudrais lui rappeler que c'est Mme BRANGET qui a commencé à distribuer dans les boîtes aux lettres des tracts, etc. sur lesquels je reviendrai. Etant donné ce qu'il y était dit, il fallait quand même rétablir un certain nombre de faits, n'inversons donc pas la chronologie, s'il vous plaît. Monsieur POCHARD, les critiques qui peuvent être faites à Mme BRANGET ne portent pas sur le texte qu'elle a prononcé ce soir. Elle a bien le droit de s'opposer, c'est tout à fait normal, mais c'est plutôt sur la méthode qui a été employée ces dernières semaines et sur laquelle justement je vais revenir. La démarche de Mme BRANGET je dirais qu'elle a à mon avis un drôle d'objectif finalement, c'est de repousser à plus loin le redémarrage de ce centre commercial et je trouve ça totalement regrettable parce que les habitants des 408 ont besoin de ce centre commercial le plus rapidement possible. Je m'adresse là directement à Mme BRANGET et non à l'ensemble de l'opposition. Dans la presse, j'ai lu moi aussi «un pavé dans le jardin de l'opposition» mais c'est un pavé dans le jardin de Mme BRANGET et j'ai des raisons pour cela. En effet, ce dossier est reparti depuis un an lorsque j'ai demandé au conseil d'administration de l'Office Municipal, et Mme CASENOVE qui en fait partie le sait bien, d'adopter une nouvelle stratégie pour justement essayer de déboucher sur une solution dans les délais les plus courts. A partir de là on a trouvé un investisseur, qui, on l'a dit et je le redis car c'est important, a signé un compromis de vente le 21 décembre, donc on avait déjà bien avancé. Bien entendu il fallait à partir de là que cet investisseur puisse négocier avec les commerçants sur le site, ce qui est tout à fait normal. Ensuite, il y a eu, on n'en a pas beaucoup parlé ce soir, cet incendie du 17 mars qui est venu encore compliquer la situation. Vous parliez tout à l'heure des recours en justice, eh bien oui, il y a des recours en justice parce qu'il y a des conflits d'intérêts et que tout ça, bien entendu nous fait perdre encore du temps, et puis l'émotion qu'a apporté cet incendie sur le quartier.

Je voudrais revenir sur les démarches de Mme BRANGET ces derniers temps, sur par exemple un texte qui appelle à une réunion, je crois que c'était le 17 mai, signé de «Françoise BRANGET, conseillère municipale». On n'est pas idiot quand même, tout le monde aux 408 ne sait peut-être pas forcément que Mme BRANGET est une conseillère municipale d'opposition. Aussi, chez les habitants qui entendent le maire exposer une version d'un côté, son adjoint en dire une et une conseillère municipale qui en dit une autre, ça peut semer quelque peu le trouble.

M. LE MAIRE : Ils ne savent plus où ils en sont.

M. Denis BAUD : Bien sûr. Moi ce que je ne supporte pas, dans cette affaire-là, c'est que nous avons travaillé avec le plus d'honnêteté, le plus d'attention possible sur ce dossier depuis un an, ça je crois que personne ne peut le réfuter et vous, vous débarquez, il y a quelques mois, car je me rappelle d'une feuille qui avait déjà circulé il y a quelques mois, je m'en rappelle très bien, avec le plan, le souterrain, etc. Je ne vous fais pas l'injure de croire que vous ne préparez pas vos élections quelques mois à l'avance.

M. LE MAIRE : Si, à l'époque vous pensiez même être titulaire.

M. Denis BAUD : Ce que je ne supporte pas, c'est que finalement un nouveau projet en face repousserait les choses et vous le savez bien, le temps que ça redémarre, le temps des démolitions, etc., il n'y aurait pas de centre commercial avant 4 ou 5 ans et donc les habitants des 408 ne peuvent pas attendre jusque-là. Ce que je ne supporte pas aussi, c'est que vous preniez en otage ces habitants pour servir vos intérêts propres, par exemple que vous fassiez semblant d'ignorer que les achats des terrains militaires sont destinés à d'autres projets et le processus est commencé depuis longtemps mais absolument pas pour y créer un nouveau centre commercial. Je crois que vous êtes une spécialiste de ce genre de stratégie, sur le dossier place du Marché, etc. vous n'êtes quand même pas totalement étrangère à certaines manoeuvres, vous avez un principe d'actions je crois qui est «la fin justifie les moyens», vous savez la fameuse phrase de Machiavel dont je me demande d'ailleurs si vous avez lu l'intégrale mais enfin ce n'est pas grave -oui elle le pratique !-. J'ai l'impression que vous avez une vision de la société quand même assez étrange et une conception de l'action politique que je réfute totalement.

Madame BRANGET, moi j'ai l'impression que vous avez en quelque sorte quelque part le pouvoir de l'argent et que vous en voulez beaucoup plus, eh bien moi et un certain nombre de gens de la majorité ici, on fera tout pour que vous n'en ayez pas plus et je vous dis les yeux dans les yeux moi aussi, car vous me regardiez d'un air très courroucé tout à l'heure, je vous dis les yeux dans les yeux que je ressens un certain mépris à l'égard de ce que vous êtes, de ce que vous faites et de ce que vous représentez.

Mme Françoise BRANGET : Le pouvoir de l'argent, c'est magnifique, moi qui en tant que Conseillère Municipale touche 223 € par mois, n'est-ce pas ? pour tout l'engagement et l'investissement que je fournis au sein de cette Mairie mais je vous laisse la liberté de vos propos et je voudrais revenir sur un certain nombre de choses.

Monsieur le Maire, vous avez dit que c'est honteux de récupérer la détresse des habitants pour un profit électoraliste. Vous avez dit que j'étais malhonnête et qu'on en avait la preuve à l'heure actuelle. Vous avez tenu à mon égard des propos complètement désobligeants.

M. LE MAIRE : C'est les propos qui sont malhonnêtes, Madame.

Mme Françoise BRANGET : Non ce ne sont pas les propos et je m'explique. Je ne suis Conseillère Municipale effectivement que depuis un an mais vous n'êtes pas sans ignorer qu'avant d'être élue, je m'intéressais un petit peu aux affaires municipales et le centre commercial Brulard, on a eu largement le temps d'en discuter lors des préparations de conseil avant cette Municipalité, donc ce n'est pas nouveau pour moi, premièrement.

Deuxièmement je fais partie des Commissions Commerce et Logement en l'occurrence, donc je vais vous dire comment effectivement ça s'est passé parce que vous dites que le dossier Brulard est passé plusieurs fois au Conseil Municipal, ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE : On l'a évoqué.

Mme Françoise BRANGET : La dernière fois qu'il a été évoqué, j'étais absente et excusée. Ne dites pas que j'avais l'occasion d'en parler à maintes reprises. Je n'ai même pas eu à en parler à maintes reprises au sein de la commission puisqu'il est sorti en Commission Commerce il y a très très peu de temps, à peu près un mois et demi. Quand il est sorti en Commission Commerce, j'ai fait ma proposition à M. MARIOT qui l'a trouvée fort judicieuse à cette époque-là.

Je vais revenir un petit peu en arrière avec M. BAUD parce que sur la malhonnêteté des propos et sur la période électoraliste, je ne sais pas si vous vous souvenez Monsieur BAUD à la fin de l'année dernière quand vous commenciez à vous occuper du dossier Brulard, nous étions en Commission Logement et vous avez dit : « il y a un projet sur Brulard mais je ne veux pas en parler ici, j'en parlerai d'abord en Municipalité » et ce n'est pas moi qui l'ai fait remarquer mais une autre personne, mais à deux on a estimé que quand il y avait un projet, il était logique d'en discuter d'abord dans les services, ensuite en commission, puis en Municipalité avant de passer au Conseil Municipal. Et ce soir-là vous avez dit : je préfère ne pas en parler, je le ferai en Municipalité et je vous ai répondu : parce que vous ne souhaitez pas que j'entende. Je ne sais pas si vous vous souvenez de cela, parce que si vous aviez dit quelque chose sur ce sujet-là à ce moment-là, j'aurais peut-être pu apporter ma pierre à l'édifice en tant que membre de la Commission Logement et à la fois Commerce mais ça vous ne pouvez même pas le concevoir, que finalement on peut être quelque part constructif. Vous vous contentez de railler une fois que tout est terminé.

Pourquoi j'interviens et que je fais ces réflexions-là aujourd'hui ? Je les ai faites quand le centre Brulard a brûlé, qu'il était inutilisable. Il fallait effectivement trouver une solution mais la solution peut très vite être trouvée puisque vous allez être propriétaire des terrains dans peu de temps. Je sais que la

négociation dure depuis plus de 30 ans, elle a mis 30 ans à aboutir et la fameuse route qui doit être construite va bientôt l'être, il faudra encore attendre un petit moment mais le rond-point qui est au bout de la route va bien commencer ce mois-ci, les travaux sont déjà partis. Alors si on veut trouver une solution rapide, c'est de la volonté politique qu'il faut et ce n'est pas accuser l'adversaire de jouer sur les mots et en plus d'être malhonnête, c'est inadmissible les propos que vous tenez là. Ma démarche est complètement constructive et qu'est-ce que vous me reprochez ? D'avoir simplement fait mon boulot de Conseillère Municipale, d'être allée sur place...

M. LE MAIRE : Non, je vous reproche de retarder un projet qui est en train de voir le jour...

Mme Françoise BRANGET : Je n'ai rien retardé jusqu'à maintenant. Actuellement qu'est-ce qui retarde ? Ce sont les actions en justice, l'expertise à la demande de l'Office d'HLM donc je n'y suis totalement pour rien. Qu'est-ce que j'ai fait ? Vous prenez la démocratie participative, OK, alors pour une fois moi je me dis j'ai un projet, j'ai envie de proposer quelque chose, on ne veut pas m'écouter en commission, depuis l'année dernière, je demande l'avis aux habitants. Est-ce que c'est répréhensible d'aller dans le quartier pour demander l'avis aux habitants ? Je me suis présentée comme Conseillère Municipale d'opposition, je leur ai dit que je n'étais pas du même bord et que j'avais une démarche qui était totalement nouvelle et que je leur demandais leur avis. Alors le procès que vous me faites ce soir est inadmissible, je trouve cela complètement déplacé et quand vous me dites que je fais du chantage, eh bien écoutez je pourrais vous dire la même chose parce que vous prenez en otage effectivement les habitants à qui vous avez donné des consignes de ne pas signer ma pétition.

M. LE MAIRE : Ah bon ?

Mme Françoise BRANGET : Oui, parce qu'ils me l'ont dit et je suis quand même forte d'une pétition de presque 500 noms qui trouvent que mon projet n'est pas si mal que cela dont 350 personnes à Brulard, alors si vous dites qu'ils n'ont rien compris, que je les ai induits en erreur ou quoi que ce soit, ils ont parfaitement compris ce que je leur disais, on ne les a pas quand même forcés à signer. C'est inadmissible, d'ailleurs la pétition je la ferai voir peut-être à des journalistes ou à des huissiers...

M. LE MAIRE : C'est surtout cela qui est intéressant d'ailleurs.

Mme Françoise BRANGET : ...mais je ne vous donnerai pas les noms parce que vous êtes...

M. LE MAIRE : Oui, je suis capable d'aller les voir un par un même.

Mme Françoise BRANGET : De leur écrire ! Vous l'avez fait, cela a été fait lors de la pétition du Marché Beaux-Arts. On a pris les gens à témoin en leur disant que nos propositions étaient complètement nulles et non avenues. C'est quoi cela comme méthode, c'est démocratique ou c'est totalitaire ?

M. LE MAIRE : Vous avez terminé Madame BRANGET ? Vous savez ce que je vous propose puisque vous dites que vous avez 300 signatures, nous allons aller organiser ensemble une réunion là-bas, nous allons inviter tout le monde et vous viendrez expliquer votre projet aux habitants de Brulard. Je suis prêt à relever le défi parce que ce matin je suis allé à Brulard et les personnes m'ont dit : cette dame nous a trompés, on n'a pas compris cela, dites-lui même qu'on retire nos signatures. Je leur ai répondu que cela allait être compliqué de retirer leur signature. Puisque vous parlez de démocratie, moi je suis prêt Madame BRANGET à aller avec vous là-bas, avec Denis BAUD expliquer les choses et vous verrez quel est l'avis de la population. Vous savez très bien, Madame BRANGET, que pour votre projet il faudrait déjà modifier le statut en matière d'urbanisme puisque ce n'est pas possible, oui Madame c'est compliqué, nous sommes en train de mettre en place un PLU et ça dure déjà depuis 3 ans. Nous sommes bien d'accord là-dessus Monsieur l'Adjoint, 3 ans pour modifier le PLU. Puis il faudrait repasser en commission d'urbanisme, d'équipement départemental commercial, retrouver un investisseur. Madame BRANGET,

je vous le redis très simplement mais très calmement, vous le savez très bien d'ailleurs ou si vous ne le savez pas, alors c'est très grave, qu'en remettant en cause ce projet, en voulant le déplacer, vous anéantissez toute possibilité d'avoir dans les 5 années à venir un centre commercial à Brulard parce que déjà pour des raisons réglementaires d'urbanisme, ce n'est pas possible d'aller plus vite que 3 ans et qu'il faudra relancer toute la procédure et retrouver des investisseurs. Voilà ce que je voulais vous dire. Je ne veux pas ce soir entrer dans un combat contre vous, ce n'est pas le lieu. Ce soir au Conseil Municipal, nous avons 40 dossiers à examiner, je vous ai dit ce que j'avais à vous dire parce que je trouve aussi, et ce sera ma conclusion que le procédé n'est pas bon, le procédé n'est pas juste et je suis prêt à organiser une réunion sur place à laquelle vous participerez et vous verrez quelle sera la réaction des habitants du secteur -parce que moi je la connais, j'ai pu en juger ce matin, je sais ce que m'ont dit l'ensemble des personnes que j'ai rencontrées là-bas- quand on leur expliquera, preuve à l'appui, que ce sera dans 5 ans, vous verrez. Je pense même que nous allons pouvoir y aller rapidement, ce serait même très bien que la population puisse juger sur place de la qualité de vos propositions.

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, je souhaiterais que vous nous accordiez une suspension de séance de quelques minutes, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Si vous voulez, je vous accorde une suspension de séance de 3 minutes, 3 minutes et demie.

Suspension de séance.

M. LE MAIRE : La séance est reprise, Monsieur CHIRIER vous voulez prendre la parole, je pense ?

M. Alexandre CHIRIER : Oui Monsieur le Maire. Afin de retrouver la sérénité dans cette enceinte, je souhaiterais que vous demandiez à votre Adjoint, M. BAUD, qui je pense a eu des propos outranciers qu'il ne pensait peut-être pas, de retirer les termes que je vais citer, comme l'a fait tout à l'heure Françoise BRANGET sur le mot soupçon qu'on aurait pu ne pas réfuter. Les mots : malhonnêteté intellectuelle, soumission au pouvoir de l'argent et les insinuations très évidentes de mépris par rapport à la personne de Mme BRANGET doivent être retirés. Je vous demande d'assurer votre pouvoir de police de cette assemblée au-delà du fait que vous êtes candidat aux élections législatives...

M. LE MAIRE : Ça n'a rien à voir.

M. Alexandre CHIRIER : ...afin qu'on retrouve un débat serein.

M. LE MAIRE : Monsieur CHIRIER, personne ici n'est dupe, vous êtes en train de chercher un prétexte pour quitter la séance et pour...

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, vous n'êtes jamais le dernier à demander à ce que les uns et les autres retirent certains mots. Je prends exemple sur vous, je ne cherche rien, je cherche simplement à ce qu'il y ait le respect de chacun des élus ici.

M. LE MAIRE : Vous êtes en train de chercher un prétexte pour quitter la séance brutalement et pour pouvoir faire là autour tout un battage médiatique. Je crois que ce Conseil a retrouvé son calme.

M. Alexandre CHIRIER : Vous trouvez normal qu'on dise à quelqu'un qu'il est soumis au pouvoir de l'argent, qu'il est malhonnête intellectuel et avoir cette sorte de mépris par rapport à un élu qui représente le peuple ?

M. LE MAIRE : Je dis que ce soir il y a un certain nombre de propos qui ont été échangés, chacun a pu s'exprimer largement. Maintenant je vous répète que personne n'est dupe de la manoeuvre politicienne que vous voulez faire en quittant cette assemblée ce soir car je pense que c'est ce que vous allez faire et je vous le dis avant même que vous vous prononciez, les Bisontines, les Bisontins jugeront, c'est-à-dire qu'ils pourront voir que vous préférez pour des raisons purement politiques quitter cette assemblée plutôt que de parler des problèmes de la cité.

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, vous approuvez les propos de votre Adjoint.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas à approuver. Je laisse la parole à M. BAUD par rapport à ses propos. Lorsqu'il aura répondu, je proposerai de continuer la séance puis peut-être que je passerai la parole à Vincent FUSTER qui avait aussi quelque chose à dire concernant Cassin sur lequel vous nous avez quand même aussi dit, Madame BRANGET, parce qu'on peut aussi demander que vous retiriez ces propos, que la Ville comblait les déficits d'Intermarché. Puisque nous en sommes à retirer les propos, on va mettre cela dans la balance. Vous retirez aussi ces propos-là ?

M. Vincent FUSTER : Sans polémique aucune Madame BRANGET mais pour répondre à M. BONNET qui dit que nous ne sommes pas très à l'écoute, je pense que je suis à l'écoute mais c'est vrai que quelquefois on traite d'un dossier, en l'occurrence, on traitait du dossier d'un centre commercial et dans les propos de Mme BRANGET comme par hasard on parle complètement d'autre chose et d'une manière complètement incomplète. Sur Cassin en particulier, vous nous faites un procès d'intention comme quoi on comble le déficit d'Intermarché. Madame BRANGET, ne dites pas des choses comme ça, les habitants de Cassin ne vont pas en croire leurs oreilles. Le projet Cassin nous l'avons mené avec les habitants de Cassin, pour redynamiser un quartier qui en avait bien besoin, et vous le savez très bien, et nous ne comblons pas le déficit d'Intermarché et vous le savez très bien. Nous ne faisons que rembourser les annuités pour devenir propriétaires des locaux et Intermarché paie bien évidemment un loyer qui correspond à 1 % de son chiffre d'affaires, tout comme Malin Plaisir qui paie un loyer de 1 % de son chiffre d'affaires. Donc n'affirmez pas Madame BRANGET que nous payons le déficit d'Intermarché et à ce moment-là on pourra peut-être avoir des débats sereins mais ne faites pas éternellement de parenthèses quand on parle d'un dossier, traitons du dossier et rien que du dossier ! C'est tout ce que j'ai à dire et à partir de là, je vous répète on pourra peut-être traiter correctement les dossiers. Quand vous commencez à dire dans votre intervention «pour lever les soupçons par rapport au compromis de vente», je pense que nous ne pouvons plus être sereins et nous ne pouvons plus être à l'écoute comme vous le souhaitez. Je crois être quelqu'un qui est à l'écoute mais pas dans ces conditions-là. C'était simplement ce que je voulais dire, depuis un certain temps d'ailleurs.

M. Marcel POCHARD : Juste un petit mot, Monsieur le Maire, avant que votre Adjoint s'exprime mais vraiment je trouve que M. BAUD a tout à fait dépassé les bornes. Dire à un membre du conseil municipal qu'il est là comme un support de l'argent et que son objectif c'est de maintenir cette position, c'est totalement excessif. De même, évoquer l'idée, insinuer que ce conseiller municipal est inspiré par une attitude de mépris et puis ajouter par ailleurs les termes «malhonnêteté intellectuelle» qui sont revenus à un certain nombre de reprises, si ça ce n'est pas excessif, et si c'est vraiment trop demander à cet adjoint de bien vouloir retirer ces mots, c'est qu'il a le gosier vraiment extrêmement sensible. Alors honnêtement il faut qu'il ravale ses termes et qu'il veuille bien reconnaître qu'il est allé trop loin. Et honnêtement dire que nous cherchons un prétexte pour quitter la salle, c'est vraiment parfaitement excessif, nous demandons à cet homme de reconnaître qu'il est allé trop loin. Et s'il est incapable de reconnaître qu'il est allé trop loin, effectivement qu'est-ce que nous devons faire ? Nous dire, eh bien dans le fond, nous l'acceptons, nous le subissons, nous l'admettons, nous le reconnaissons, nous continuons à vivre, non, on veut une fois manifester que nous ne l'acceptons pas. Point. Et vraiment très honnêtement nous ne lui demandons pas l'impossible à cet homme, des gens qui sont allés se fustiger pour avoir été excessifs, il y en a un certain nombre, d'ailleurs Mme BRANGET, lorsque tout à l'heure, vous avez eu une

réaction de vierge effarouchée parce qu'elle avait laissé entendre qu'il serait mieux d'avoir la connaissance complète du compromis de vente, a dit qu'elle retirait ces propos, Monsieur le Maire. Est-ce qu'ils étaient bien excessifs ? Je voudrais que M. BAUD veuille bien adopter une attitude disons constructive qui nous évite ce genre de sorties.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, est-ce que vous retirez aussi les propos concernant le fait que la Ville comblait les déficits d'Intermarché, je vous pose la question. Attendez, c'est moi qui suis maître de l'ordre du jour et je demande à Mme BRANGET si elle retire ces propos comme quoi c'est la Ville de Besançon qui comble les déficits d'Intermarché.

Mme Françoise BRANGET : Non, non, mes propos n'étaient pas diffamatoires... ça n'a absolument rien à voir.

M. LE MAIRE : Si, ils sont très très graves vos propos, si demain la population, entre autres de cette ville, entre autres de Planoise apprenait, ce qui est faux, que la Ville de Besançon comblerait sur Planoise le déficit d'Intermarché, c'est très très grave. Alors je demande à Denis BAUD de revoir sa position mais je vous demande à vous aussi de retirer vos propos concernant Intermarché.

Mme Françoise BRANGET : J'attends la décision de M. BAUD.

M. LE MAIRE : Non, je vous demande...

Mme Françoise BRANGET : De toute façon Monsieur le Maire, ce n'est peut-être pas tout à fait les déficits... mais la Ville a bien engagé beaucoup, beaucoup d'argent sur la place Cassin. Vous n'enlèverez pas ça ! ... et que chaque année on solde le compte dans les budgets, je l'ai bien vu passer ces dernières années au conseil municipal, je ne raconte pas trop de bêtises quand même...

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, nous avons acheté les locaux...

Mme Françoise BRANGET : C'est indirect mais bon... on finance tout de même, vous n'allez pas me dire que ce n'est pas vrai... si le mot déficit vous gêne je le retire, mais ça n'a rien de diffamatoire...

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, n'essayez pas de finasser, je demande deux choses à Denis BAUD de...

Mme Françoise BRANGET : ...si le mot déficit vous gêne je le retire, mais ça n'a rien de diffamatoire.

M. LE MAIRE : Pour redonner de la sérénité à ce débat, je vous demande de retirer les propos comme quoi la ville comble le déficit d'Intermarché et je demande à M. BAUD de retirer les propos qu'il a tenus à votre égard. Est-ce que vous êtes d'accord ?

Mme Françoise BRANGET : Déficit, je vous l'ai dit.

M. LE MAIRE : Donc vous retirez vos propos.

M. Françoise BRANGET : Je retire le mot déficit, oui.

M. LE MAIRE : Vous retirez votre propos ?

Mme Françoise BRANGET : Si vous voulez.

M. Denis BAUD : Avant de passer à cette explication, vous avez, Madame BRANGET, parlé d'une Commission Logement qui s'est tenue au mois de novembre où l'on avait évoqué le problème et où j'avais indiqué qu'effectivement les choses avançaient mais que je ne pouvais pas en parler. Pourquoi, vous le comprenez bien, le compromis de vente ayant été signé le 21 décembre on était en pleine négociation, mais rien n'était acquis, vous le savez bien, car tant que ce n'est pas signé, ce n'est pas signé. Il était donc hors de question que je puisse faire circuler, parce que ça circule vite, on le sait bien, dans la ville et particulièrement dans le quartier Brulard, l'idée que c'était fait et qu'ensuite pour une raison X, l'investisseur se serait retiré. Ce n'était pas une volonté d'obscurantisme particulière, voilà ce que je voulais dire pour commencer.

Par rapport à mon propos tout à l'heure sur le pouvoir de l'argent, puisque vous avez fait l'effort de retirer votre propos à propos justement du déficit que la Ville comblerait, ce qui serait quand même quelque chose de très grave, je le retire car j'ai l'habitude de respecter mes adversaires mais j'ai aussi un certain tempérament et je n'aime pas qu'on vienne trop me taquiner, mais je le retire.

M. LE MAIRE : Donc 1 partout. Ce débat a duré une heure et demie, ça valait le coup d'en parler. J'avais pronostiqué une fin du conseil à 20 heures mais peut-être me suis-je trompé».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 11 juin 2002